

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SAINT HILAIRE DE VOUST

N°2023/03/D17

Séance du 29 MARS 2023

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, les membres du conseil municipal de **SAINT HILAIRE DE VOUST**, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHATELLIER Christian, Maire. Madame Marie Thérèse BODIN étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE VOUST a été régulièrement convoqué **le 23 mars 2023**. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

PRESENTS : Mesdames BODIN, BOUILLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, NOURY ROBINEAU,

ABSENTS EXCUSES : Mme CHARRON, M. BARBARIT

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

OBJET : COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu les résultats du Compte administratif 2022 – budget assainissement collectif ;

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles ;

Oùï l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé:

- **D'APPROUVER** l'exposé du Maire,
- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2022 – budget assainissement collectif du Receveur, tel que présenté ci-dessous :

Résultats budgétaires de l'exercice

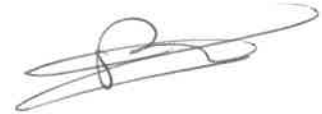
	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	63 344,44	153 098,96	216 443,40
Titres de recette émis (b)	54 624,96	36 477,69	91 102,65
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	54 624,96	36 477,69	91 102,65
Dépenses			
Autorisation budgétaires totales (e)	63 344,44	153 098,96	21 644,40
Mandats émis (f)	12 623,63	67 764,91	80 388,54
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	12 623,63	67 764,91	80 388,54
Résultat de l'exercice			
(d - h) Excédent	42 001,33		10 714,11
(h - d) Déficit		31 287,22	

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Christian CHATELLIER




La secrétaire de séance,
Marie Thérèse BODIN



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.